



**Info FO N°2
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE**

CSEE du 21 Janvier 2020

Question 1 : Approbation du PV du CSEE du 17/12/19 :

Approuvé à l'unanimité.

Question 2 : Présentation de la situation de la trésorerie des 3 ex-CRE et de la démarche d'ouverture des comptes CSE.

	AEP (fonctionnement)	ASC
Poitou-Charentes	8 648,09€	38€35
Aquitaine	7 482,46€	3 890,03€
Limousin	48 076,38€	8316,75€

La trésorerie du CSEE s'élève donc, avant versement des subventions 2020 à :

- **64206.93€** pour les AEP
- **12245.13€** pour les ASC.

Deux nouveaux comptes doivent être ouverts par le secrétaire et la trésorière du CSEE. La démarche n'a pas pu avoir lieu pour le moment.

Question 3 : Désignation des 6 membres élus de la commission « Emploi et Social » (dont le président de la commission).

- Mohammed EL ARAGE (Président)
- Marion LESUEUR
- Laurence STIEN
- Xavier CORNET
- Nathalie MERINO
- Corinne HIERONIMUS

Question 4 : Désignation des 3 membres élus de la commission « Activités Sociales et Culturelles » dont son président). (Les 14 représentants locaux seront désignés après appel à candidature)

- Stéphane BERNARD (Président)
- Gilles DUCLOS
- Véronique JOUFFRILLON
- Laurence STIEN (invitée, le temps de la mise en place de la politique ASC)

Cette composition de commission permet à toutes les OS d'être représentées ainsi que les 3 ex-territoires.

Quand le travail de réflexion et de définition de la politique régionale aura été effectué, les 14 relais locaux seront désignés.

Question 5 : Désignation des représentants de proximité.

Agen (2)	Angoulême (2)	Bayonne/Pau (3)	Brive (3)	Caudéran/Bègles DR (5)	Châtelleraut/Futuroscope (3)	Egletons (3)
MATAMOROS Jean-Paul	LUCAS Christian	BERNARD Stéphane	GAIANI Sonya	GRACA Sylvie	PIRRONET Vanessa	MAZAUD Marc
?	SOULIER Salomon	ANTONI Pascale	CAPELLE Evelyne	DUCLOS Gilles	HIERONIMUS Corinne	HIROU Vincent
		LARRERE Marilyn		ROUX Nicolas	CORNET Xavier	PECHET Didier
				COUFFY Nathalie		
				LACROIX Olivier		

Guéret (2)	Le Vigeant (2)	Limoges Romanet - Babylone-URD (4)	NIORT (2)	PERIGUEUX (3)	PESSAC (2)	ROCHEFORT (3)
CELERIER Daniel		CALES Denis	VENTURINI Gauthier	COZ Fabienne	CHEHY Gisèle	CRUVEILLER Didier
DESPLATS Christophe		JABET Véronique	DESSIAUMES Arnaud	DAYES Géraldine	CASTAN Jean-Marie	COUDERT Eric
		LAUFERON Bruno		DA SILVA PEREIRA Lucilia		KOPYLOFF Natacha
		GHEZALI Hamama				

Concernant Brive, Agen et Le Vigeant, il a été proposé de faire un nouvel appel à candidature début février, tous les postes n'ayant pas été pourvus.

Question 6 : Désignation des 14 membres élus de la commission CSSCTE (Commission Santé Sécurité et Conditions de travail).

Corinne HIERONIMUS, Stéphane BERNARD, Géraldine DAYES, Isabelle PAPIN, Hamama GHEZALI, Evelyne CAPELLE, Nathalie MERINO, Gilles DUCLOS, Véronique JOUFFRILLON, Mohamed EL ARAGE, Sylvain ROCH, Alban LEROUSSÉAU, Eve GAINIE, François GONTHIER.

Cette désignation respecte le nombre d'élus titulaires par O.S.

Question 7 : Désignation du trésorier adjoint.

Gilles DUCLOS est élu avec 8 voix/14 voix.

Question 8 : Désignation de 3 représentants titulaires et 3 suppléants du CSEE au CSEC.

Thierry WESCHLER et Sylvie DORLAND siégeront pour la délégation CFDT, respectivement titulaire et suppléant.

Véronique JOUFFRILLON et Mohamed EL ARAGE siégeront pour la délégation CGT, respectivement titulaire et suppléant,

Frédéric FAILLAT siègera pour la délégation CFE-CGC en tant que titulaire.

François GONTHIER siègera pour la délégation FO en tant que suppléant.

Question 9 : Attribution d'1/4 temps supplémentaire au trésorier.

Le ¼ temps de décharge supplémentaire est attribué au trésorier (12 voix pour ; 2 abstentions).

Le CSEE propose la création d'une commission facultative « suivi du PSE » : adopté à l'unanimité.

Composition de la commission : Mme LAPIERE, Mme GAINIE, Mme BAILLY, Mr BIANCO

Chaque O.S. est ainsi représentée.

Question 10 : Organisation du plan de formation SST obligatoire. (5 jours aux membres du CSEE et des représentants de proximité).

La Direction Générale souhaite un organisme de formation unique pour les 13 Régions. Actuellement, l'AFPA cherche un prestataire.

Le DRH-DS précise que, pour le moment, sont concernés par la formation les 14 Titulaires et les 14 suppléants du CSEE.

Question 11 : Point de situation sur la mise en œuvre du PSE et du PDV :

- *Nombre de dossiers validés par centre principal et par types de mesures,*
- *Conséquence sur les effectifs cibles de la région,*
- *Calendrier des départs et moyens mis en œuvre pour gérer les transitions et assurer la continuité de service.*
- *Volume et type de candidatures sur la phase 2.*
- *Point sur le traitement des personnes ayant déposé un dossier de substitution.*

Un point RH est fait en préalable : 492,36 ETP CDI, 161,52 ETP CDD, 35,68 ETP Intérim.

Sur la 1ere phase de volontariat, sur les 135 dossiers présentés, 85 ont été retenus en Nouvelle Aquitaine et 50 dossiers n'ont pas été retenus.

	85 dossiers validés :
Création d'entreprise	7
Dispositif de transition de fin de carrière (DTFC)	52
Emploi extérieur	1
Retraite	25

Il y a eu 7 recours. 1 seul a été accepté.

2 demandes ont été validées en Nouvelle Aquitaine postérieurement aux commissions de Décembre car oubliées par les cabinets. (4 au total, au niveau national).

4 candidats au départ, dont le dossier avait été accepté au niveau national, ont changé d'avis. Ces 4 dossiers ont été redispachés dans les régions. La Nouvelle Aquitaine voit donc 3 dossiers supplémentaires acceptés.

Pour rappel, la Nouvelle Aquitaine est impactée par la suppression de 106 postes.

Les départs s'échelonnent du 31 Janvier au 31 Juillet 2020.

Concernant les demandes de départs par substitution : Au niveau national, il y a 375 demandes.

Sur les 50 dossiers refusés en phase 1, 44 se positionnent sur un départ par substitution. A ce jour, il y a des candidatures sur 12 postes.

Question 12 : Point de situation sur les appels d'offres (marchés obtenus, en attente et zoom sur les HSP).

- 1) Concernant le Conseil Régional (HSP) : l'appel d'offre est paru en 07/2019 et à ce jour aucun retour du Conseil Régional. Le Directeur régional rappelle que dans le cadre de l'habilitation de service public (HSP), il y aura « entrées et sorties permanentes ». L'afpa a répondu à 50 lots.
- 2) Certains marchés ont été reconduits par le conseil régional hors HSP.
- 3) HSP Socle : l'AFPA est positionnée sur 4 lots (Guéret, Limoges, Egletons, Brive).
- 4) Préapprentissage : l'AFPA a remporté le marché pour 400 parcours en 3 ans.

2020 est une année charnière car beaucoup de marchés se sont arrêtés et nous repartons d'une feuille blanche.

Précision concernant la restauration et l'hébergement : pris en charge dans le cadre de l'HSP

L'AFPA a fait le choix de ne pas faire d'accompagnement pour les autres organismes de formation car d'une part, le PSE va réduire les effectifs et d'autre part, ce sont des prestations rémunérées en compensation de charge (l'AFPA ne fait donc pas de bénéfices).

Réclamation :

Contexte : Un certain nombre de salariés exercent leur activité dans le cadre de lettres de mission. Certaines de ces lettres sont arrivées à leur terme au 31/12/19.

Lorsqu'un salarié exerce une activité en dehors de sa fiche de poste, l'employeur est tenu d'établir une lettre de mission, faute de quoi le salarié est mis dans une situation floue et non formalisée.

Demande :

Nous vous demandons un état exhaustif des salariés en situation de lettre de mission.

Quand et comment allez-vous régulariser l'ensemble de ces situations professionnelles ?

En 2019, il y avait 135 lettres de mission. A ce jour, il y en a 62. Les lettres de mission concernent : une mobilité géographique ou une autre activité que celle que le salarié exerce habituellement. Les 62 lettres de mission 2020 concernent des salariés qui poursuivent leur mission sur 2020 ou concernent de nouvelles missions.

La différence du nombre de lettres de mission s'explique car des postes sont supprimés en 2020. La majorité des 62 lettres de missions prendront fin en 03/2020.

L'absence de lettres de mission pour certains salariés posent souci quant à la couverture du salarié notamment quand il est en mobilité géographique. L'absence de lettres de mission peut être également

pénalisante lorsque le salarié se positionnera sur un autre emploi car il sera dans l'incapacité de prouver qu'il a acquis d'autres compétences que celles en rapport avec son contrat de travail.

Questions Diverses :

La délégation CGT aborde la réorganisation du pôle Conseil en Formation à Limoges :

Le DR explique qu'il n'y a pas de réorganisation du pôle. Une mission a été confiée à une assistante commerciale. Cette mission concerne les « appels perdus ». L'afpa doit être en capacité de prendre en charge ces appels qui nous échappent car ils constituent une activité potentiellement perdue et par conséquent un chiffre d'affaire perdu.

La délégation FO ne remet pas en cause l'intérêt d'une telle mission mais précise que la non communication aux équipes de la mission confiée à une salariée crée des tensions dans le collectif.

Information du Président

Le DRH-DS explique aux élus que certains sites vont être placés sous vidéo surveillance. Ce travail a été fait avec la préfecture notamment pour la surveillance qui s'exerce sur la voie publique. Les 2 sites concernés à ce jour sont Limoges Romanet et Limoges Babylone.

Il existe 3 types de caméras : caméras fictives, caméras à l'entrée du centre et caméras à certains endroits spécifiques. Les bandes sont gardés un certain temps (30 jours pour celles qui concernent l'espace public qui ne peuvent être visionnées que par les forces publiques). Les vidéos des caméras placées dans le centre ne peuvent être visionnées que pour des raisons valables.

Pour FO, même si la sécurité est une priorité, tout système peut être détourné de son objectif premier...

FO craint que les enregistrements internes au centre soient utilisés à d'autres fins que celles sécuritaires...

Vos représentants Force Ouvrière en Nouvelle Aquitaine :

Elus CSEE

- Titulaires : Eve Gainié, Laurence Stien
- Suppléants : Séverine De Sousa, François Gonthier

Représentante syndicale au CSEE

- Françoise Boichut

Délégués syndicaux régionaux

- Françoise Boichut, François Gonthier, Laurence Stien